

Le statut unique toujours discuté

Après trois heures de réunion tripartite hier après-midi, les partenaires sociaux sont quittés avec la sensation d'avoir pu discuter sereinement du statut unique.

es, le projet de loi concernant le statut unique ne sera pas donné en lecture au Parlement d'ici deux semaines. Mais, au moins, la réunion hier a eu le mérite de faire sauter certains blocages dans les négociations.

En décembre, ministres, patrons et syndicats s'étaient quittés dos-à-dos sur la question de la concrétisation du statut unique. «Il y avait des blocages de toutes parts», rappelle le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo.

Du coup, avec son homologue du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, ils s'étaient tous deux remis au travail pour élaborer un nouveau texte pouvant servir de compromis.

Après avoir obtenu l'aval du gouvernement en conseil, il y a quel-

ques semaines, Mars Di Bartolomeo et François Biltgen ont multiplié tant que faire se peut les réunions bilatérales avec les organisations patronales et les syndicats.

Résultat des courses hier à l'issue d'une nouvelle réunion, mais tripartite cette fois : «Un soutien en demi-teinte», selon le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale qui parle d'un « franc soutien de l'OGBL », d'un « soutien nuancé du LCGB » et d'une « position beaucoup plus mitigée du patronat ».

Interrogé sur les réserves du patronat, le secrétaire général de l'UEL (Union des entreprises luxembourgeoises), Pierre Bley, estime que les propositions faites restent insuffisantes. «Mais on reste dans le dialogue, prévient-il. Espérons que le gouvernement reverra certains points sur la base des discussions que nous avons eues aujourd'hui».

Pour l'OGBL, «le cadre est acceptable»

Alors que le LCGB estime que la surprime pour les heures supplémentaires est insuffisante, de son côté, l'OGBL, par la voix de son président Jean-Claude Reding, a estimé hier soir que «le cadre est acceptable». «Tout le monde veut le statut unique et je n'ai entendu personne s'élever contre les grandes lignes. Au gouvernement de respecter le cadre qu'il s'est fixé», poursuit Jean-Claude Reding.

Reste qu'au niveau des patrons, le bât blesse toujours au même endroit : la cotisation à payer en cas de congé de maladie. «Pour nous, la perte de cotisation doit revenir à l'entreprise. Le gouvernement nous dit "oui" mais seulement pour trois ans. Dans ces conditions, nous voulons une assurance d'une baisse significative de l'absentéisme dans les entreprises luxembourgeoises», détaille Pierre Bley. Toutefois, il ne devrait pas y avoir de nouvelle réunion tripartite. En effet, pour Mars Di Bartolomeo, «des progrès ont été réalisés». «Il faut maintenant donner une chance à nos propositions d'être défendues et complétées».

Pour le ministre, la réalisation du statut unique reste en effet «un élément essentiel pour plus de justice sociale combinée à un gain de compétitivité».



Un traitement égal entre salariés du secteur privé au Luxembourg, le statut unique permettrait aussi la fusion des caisses de maladie et une simplification des démarches administratives.

Patrick Théry